

Évaluation conjointe du Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur l'abandon des mutilations génitales féminines: Accélérer le changement, Phases I et II (2008-2017)

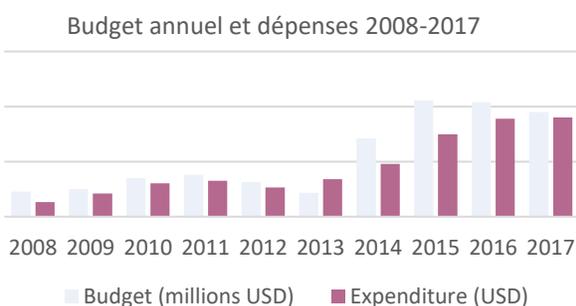
Résumé exécutif

Contexte et objectif de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation est de déterminer dans quelle mesure et dans quelles circonstances le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur l'abandon des mutilations génitales féminines (MGF) a contribué à accélérer l'abandon des MGF au cours des 10 dernières années. L'évaluation fournit également des recommandations sur la manière d'accélérer le changement pour mettre fin aux MGF.

A propos du Programme conjoint

Le Programme conjoint a été lancé en 2008 à la suite d'une consultation mondiale organisée par UNFPA qui a conclu que l'abandon des MGF était urgent et que l'engagement et l'action étaient nécessaires. Le Programme conjoint s'est étendu à 17 pays, dont le Yémen et 16 autres pays en Afrique. Il repose sur un système de financement commun, doté d'un budget de 109 millions USD réparti sur dix ans.



Source: Atlas, UNFPFA

Approche de l'évaluation

Ceci est une évaluation basée sur la théorie, inspirée de la logique d'intervention du Programme conjoint, telle que présentée dans le cadre de résultats du Programme conjoint. Le

cadre conceptuel utilisé pour l'évaluation est une matrice d'évaluation composée de questions d'évaluation et d'hypothèses. L'évaluation a utilisé des méthodes mixtes, comprenant des études de cas, des études de cas virtuelles, une analyse documentaire et un sondage en ligne. Une approche systémique a été utilisée pour cartographier les principales catégories de parties prenantes, prenant en considération dans l'analyse les aspects relatifs aux droits de l'homme et au genre, dans la mesure du possible. L'analyse a été réalisée à l'aide d'un éventail de techniques, y compris l'analyse de contenu, l'analyse comparative, l'analyse qualitative et les techniques quantitatives telles que l'analyse financière et l'analyse de tendance. La contribution du programme aux résultats observés a été explorée à l'aide d'une analyse comparative qualitative et d'une analyse de contribution.



1,436 personnes (dont 60% sont des femmes) consultées par le biais d'entrevues approfondies et de groupes de discussions au sein des communautés



Revue documentaire étendue incluant des entrevues à distance dans

12 pays



500+ documents révisés



Entrevues au niveau mondial et régional avec des parties prenantes clés



Étude de cas dans **4 pays**



Sondage mondial de 113 représentants de partenaires exécutifs du Programme Conjoint



Analyse de données financières et de suivi du programme

Résumé des principales constatations

Pertinence du cadre conceptuel

Le Programme conjoint est bien aligné sur des cadres, des objectifs et des mécanismes de responsabilisation en matière des MGF, aux niveaux mondial, régional et national, et a soutenu leur développement. Le Programme conjoint a plaidé avec succès en faveur de l'inclusion des MGF en tant que cible dans l'objectif d'égalité des sexes (cible 5.3) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a fourni un appui important aux gouvernements nationaux pour élaborer des cadres législatifs visant à interdire les mutilations génitales féminines. Le Programme conjoint a également renforcé son alignement sur les principes des droits humains et de l'égalité des sexes, et accru la participation des parties prenantes à la planification du programme en intégrant la planification au niveau des pays afin de mieux l'adapter aux contextes nationaux. Cependant, les parties prenantes aux niveaux infranational et local n'ont pas été consultées dans la même mesure que celles du niveau national.

L'un des principaux atouts de la conception du Programme conjoint est sa logique de changement qui encourage une approche holistique des normes sociales: c'est-à-dire, travailler à plusieurs niveaux, impliquer différentes parties prenantes et aligner des activités de divers secteurs thématiques. Cette conception a fourni un élan catalytique pour mieux positionner le profil des MGF dans l'agenda national et international, et rallier des acteurs et leaders d'opinion anti-MGF. Bien que cette logique de changement ait réussi à créer des synergies, elle n'a pas suffisamment pris en compte les changements de pratiques (par exemple, l'exécution secrète des MGF, la modification de l'élément cérémoniel de la pratique, etc.), et le Programme conjoint n'a pas

accès à suffisamment de données probantes pour comprendre l'ampleur de l'évolution des pratiques et leurs effets sur l'abandon des MGF.

Les pays où le Programme conjoint fonctionne ne disposent généralement pas de systèmes adéquats de collecte de données à l'échelle nationale pour informer les programmes d'abandon des MGF. Les recherches ont tendance à être menées au niveau des pays et ne sont pas nécessairement agrégées pour alimenter les discussions au niveau régional. En outre, les systèmes destinés à soutenir systématiquement la production et l'agrégation de données provenant des partenaires d'exécution afin d'améliorer la conception des programmes aux niveaux national et régional ne sont pas encore en place.

Bien que la programmation soit intrinsèquement ciblée sur les populations marginalisées, atteindre les zones les plus reculées présente des difficultés pratiques. Ces défis incluent la capacité d'accéder aux communautés pratiquantes, des considérations logistiques de programmation et des préoccupations liées à la sécurité.

Contributions du programme à l'abandon des mutilations génitales féminines

Le Programme conjoint a largement contribué à l'élaboration et au renforcement des cadres juridiques. Cependant, l'application de la loi reste un défi majeur dans tous les pays. Alors que 13 des 16 pays participant au programme disposent maintenant de cadres juridiques interdisant les MGF, le nombre de cas d'application de la loi relative aux mutilations génitales féminines (c'est-à-dire, le nombre d'arrestations) reste faible. Les raisons spécifiques de la dissonance entre les normes sociales et juridiques ne sont toujours pas suffisamment bien comprises.

Le Programme conjoint a apporté un soutien précieux aux gouvernements nationaux dans

l'élaboration de stratégies nationales anti-MGF. En effet tous les pays participant au programme mettent actuellement en œuvre un cadre politique complet pour lutter contre les MGF. Bien que ces progrès soient importants, l'efficacité de ces engagements est limitée par le manque de budgets nationaux consacrés à la programmation pour favoriser l'abandon des MGF. L'importance d'appuyer les plans et les budgets nationaux dédiés à l'abandon des MGF est reconnue par le Programme conjoint dans sa Phase III.

Alors que le Programme conjoint a intensifié les actions transfrontalières menées au niveau régional au cours de la Phase II, son efficacité est limitée, en raison de lacunes dans les solutions juridiques aux problèmes transfrontaliers, même lorsque des "lois régionales" ont été appliquées ou que des pays ont signé des accords internationaux.

Le Programme conjoint a obtenu un succès considérable en soutenant la fourniture de services de prévention et de réponse aux MGF. L'engagement auprès des services de santé a été un point d'entrée particulièrement efficace pour sensibiliser les populations aux conséquences des MGF sur la santé et à la prévention de cette pratique. Ceci étant dit, la fourniture de services médicaux aux victimes de MGF constitue une contribution moins directe à leur abandon.

Le Programme conjoint s'est également adapté de manière appropriée aux tendances émergentes en matière de médicalisation des MGF dans plusieurs pays du programme. Cependant, une meilleure compréhension des facteurs déterminants de l'offre est importante pour éclairer les efforts de plaidoyer.

Le Programme conjoint a contribué de manière importante à une prise de conscience dans les communautés et à une augmentation notable des discours publics en faveur de l'abandon des MGF dans des zones ciblées, entraînant ainsi une

rupture de tabou. Cependant, les attentes élevées vis-à-vis du Programme conjoint ont souvent conduit à une sous-reconnaissance de ce résultat essentiel, même en cas de succès énorme. Cela est dû en grande partie à un décalage entre les ressources allouées et l'attente de résultats tangibles sur la prévalence nationale, ainsi qu'à l'absence de cibles intermédiaires qui permettraient de mesurer les progrès importants accomplis dans la voie de l'abandon des MGF.

Les investissements croissants dans la programmation dédiée aux filles et aux jeunes au cours de la Phase II ont contribué à renforcer le plaidoyer politique en faveur des droits des filles et des femmes. Bien que le Programme conjoint ait évolué vers une approche plus explicite tenant compte de la problématique hommes-femmes au cours de la Phase III, il n'a pas encore clairement défini les limites de cette approche, ce qui risquerait à son tour de trop disperser le Programme conjoint. L'intégration progressive d'un travail spécifique avec les hommes dans la Phase II constitue un progrès, mais il est encore nécessaire de répondre pleinement aux besoins et tirer parti des opportunités de travail sur la masculinité.

L'engagement des acteurs influents pour provoquer un changement des normes sociales, en particulier des organisations confessionnelles, a donné des résultats positifs. Ceci étant dit, l'engagement du Programme conjoint avec les leaders religieux pourrait être renforcé, en particulier au niveau de la base où les acteurs religieux n'appliquent pas systématiquement la doctrine clarifiée.

La diversification des approches de programmation de la Phase II donne une plus grande visibilité aux individus, aux communautés et aux États-nations qui décident d'abandonner les mutilations génitales féminines, dans le but d'accélérer le changement des normes sociales dans les zones d'intervention. L'approche du

Programme conjoint, qui consiste à donner une voix et une visibilité accrues aux "déviant positifs", est une stratégie importante dans le processus, reconnaissant que les changements commencent au niveau individuel et au niveau de la communauté.

Le Programme conjoint a délibérément utilisé les médias traditionnels et sociaux pour renforcer le profil des MGF et encourager le changement de comportement. Cependant, il n'est pas prouvé que les messages des médias sont systématiquement fondés sur des données probantes. En outre, le Programme conjoint n'a pas encore pleinement exploité les contributions potentielles de la démarche de la Communication pour le développement lors de la conception des messages de changement de comportement.

Synergies pour accélérer les efforts visant à mettre un terme aux mutilations génitales féminines

UNFPA et l'UNICEF ont mis à profit leurs avantages comparatifs pour jeter les bases d'une réponse plus complète aux MGF. Au niveau mondial, la coordination entre UNFPA et l'UNICEF est forte sur le plan thématique, mais la taille relativement réduite de l'équipe était disproportionnée par rapport à la portée élargie du programme commun dans la phase II. Le comité de pilotage du programme conjoint fournit une structure de gouvernance solide et est géré efficacement. Malgré les rapports harmonisés du Programme conjoint, les demandes d'informations supplémentaires et imprévues des donateurs ont absorbé des efforts et des ressources de gestion importants.

Au niveau régional, des progrès ont été accomplis depuis l'évaluation de la Phase I en termes de présence et de coordination grâce à une augmentation des fonds et des effectifs techniques. Cependant, l'engagement soutenu des membres du personnel dépend des agences.

Les rôles et les responsabilités entre les niveaux mondial, régional et national, ainsi qu'entre les agences n'ont pas été officiellement définis. Le support technique réciproque interrégional n'est pas systématisé et dépend de l'initiative de chaque personnel technique.

Le positionnement du Programme conjoint dans les programmes des pays au niveau des composantes de la violence basée sur le genre (au sein du UNFPA) et de la protection de l'enfance (au sein de l'UNICEF), pour une mise en œuvre au sein de portefeuilles plus larges, a permis d'établir des liens thématiques entre les MGF et d'autres programmes pertinents. Toutefois, au niveau de la mise en œuvre opérationnelle, le Programme conjoint n'a pas suffisamment facilité la mise en place de partenariats plus élargis; chaque agence travaillant encore en grande partie avec son propre réseau de partenaires.

Le Programme conjoint a su tirer parti de son avantage comparatif en tant que responsable au niveau national et a joué un rôle déterminant dans le soutien aux comités nationaux de coordination des MGF dirigés par les gouvernements qui facilitent une réponse nationale coordonnée aux MGF.

Systèmes de gestion de programme et efficacité

Alors que les niveaux budgétaires initiaux étaient appropriés pour un "programme catalytique", l'ampleur et la complexité de la pratique ainsi que la nécessité de renforcer les capacités de base dans les secteurs clés ont créé des pressions budgétaires importantes et ont limité la portée du programme en Afrique et au Yémen. Bien que l'élaboration d'un système à plusieurs niveaux ait officialisé la répartition du financement entre les pays, la justification des allocations n'a pas toujours été clairement communiquée.

Le recours à un cycle de financement d'un an a eu pour conséquence d'aligner la

programmation par pays sur les activités à court terme, qui sont insuffisantes pour influencer le changement de comportement. Des flux de ressources imprévisibles et une incapacité à redistribuer le financement annuel entraînent également des retards dans la répartition des fonds, occasionnant des écarts de programmation d'une année à l'autre.

Des progrès importants ont été accomplis dans la mise en place d'un système de suivi des résultats. Cependant, les données de base et les cibles limitées à l'échelle du programme constituaient un manque à gagner pour la Phase II, ce qui a rendu impossible l'évaluation du rendement par rapport aux objectifs. En revanche, au cours de la Phase III, des efforts importants ont été investis dans l'élaboration d'un document de base complet, qui a également permis aux pays de définir des niveaux de référence et des objectifs cibles.

Le Programme conjoint ne dispose pas de mécanismes formels pour: (i) rassembler et évaluer les enseignements importants tirés de la base et les partager entre les pays; (ii) assurer des échanges thématiques au niveau régional (par exemple, en ce qui concerne les problèmes transfrontaliers entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est); et (iii) partager les connaissances entre les partenaires d'exécution.

Changement à long terme pour l'élimination des mutilations génitales féminines

Le Programme conjoint a permis de mieux faire connaître l'importance des MGF aux niveaux mondial et national, suscitant de l'intérêt et encourageant le financement pour mettre un terme aux MGF, ce qui jette des bases solides pour les travaux futurs.

L'approche adoptée par le Programme conjoint pour soutenir le renforcement des systèmes encourage une plus grande durabilité, car elle renforce la capacité des systèmes nationaux à faire face au problème des MGF aujourd'hui et à

l'avenir. Même si le Programme conjoint a joué un rôle beaucoup plus actif dans le renforcement des systèmes gouvernementaux pour faire face aux MGF au cours de la Phase II, le renforcement des systèmes autour de l'abandon des MGF en est encore à ses balbutiements.

L'accent mis récemment sur l'engagement et l'éducation des jeunes reflète une vision durable axée sur la préparation du changement des normes sociales pour les générations à venir. Pour la Phase III, le Programme conjoint a inclus pour la première fois l'engagement des jeunes dans le cadre de résultats, ce qui renforcera probablement davantage la durabilité.

La participation des comités de suivi des communautés après les déclarations publiques d'abandon des MGF a été forte, mais dans l'ensemble, le Programme conjoint ne dispose pas encore de stratégies ni d'outils éprouvés pour soutenir un changement de comportement continu lorsque les communautés adoptent de telles déclarations.

Le Programme conjoint s'est engagé, au cours de la Phase III, à élargir son approche transformatrice en matière de genre visant à mettre fin aux MGF. L'accent mis sur la cause première commune de la pratique - quelle que soit la diversité des facteurs liés au contexte, à l'âge ou au type de la mutilation - laisse entrevoir une solution durable au fil des générations.

Conclusions

Conclusion 1: Valeur ajoutée et contributions du Programme conjoint pour l'abandon des MGF.

Le Programme conjoint a contribué à des réalisations notables au niveau mondial - notamment en rehaussant le profil des MGF dans le cadre d'un débat mondial et en garantissant sa présence dans l'agenda du développement international. Le Programme conjoint a également mobilisé le soutien d'acteurs traditionnels et émergents autour de la

question aux niveaux national et sous-national. Il a connu d'importants succès: renforcement des cadres juridiques nationaux, amélioration de la coordination entre les acteurs nationaux et infranationaux, sensibilisation accrue aux risques pour la santé liés aux MGF, changements de discours liés aux MGF entraînant d'importantes ruptures de tabou, et même l'abandon définitif de la pratique par un nombre important de communautés situées dans les zones d'intervention.

Conclusion 2: Abandon des MGF dans un contexte de changement des normes sociales.

L'engagement soutenu du Programme conjoint en faveur du changement des normes sociales autour de l'abandon des MGF est approprié et très apprécié des parties prenantes, car le changement des normes sociales nécessite un investissement à long terme. Cependant, les objectifs ambitieux du programme, bien qu'ils soient utiles au plaidoyer en faveur de l'abandon des MGF, fixent des attentes irréalistes quant à ce qui peut être atteint dans un délai relativement court. Les cibles actuelles sont en grande partie conçues pour mesurer les changements de comportement finaux et ne rendent pas correctement compte des progrès importants accomplis vers un abandon complet. Cela entraîne des lacunes dans la saisie des résultats et peut compromettre lesdits résultats.

Conclusion 3: Faire des choix stratégiques. En raison de l'ampleur du problème des MGF et du financement limité, le Programme conjoint est tenu de prendre des décisions stratégiques, parfois difficiles, concernant l'orientation de ses ressources et de ses efforts. Au cours des Phases I et II, le Programme conjoint a déployé des efforts concertés et globalement fructueux pour tirer parti de ses avantages comparatifs, notamment en ce qui concerne son rôle stratégique en tant que coordinateur des principaux acteurs de l'abandon des MGF aux niveaux local, national, régional et mondial. Cela

était approprié compte tenu de l'ampleur et de la complexité du problème et de la nécessité d'une action collective des acteurs de l'abandon des MGF pour le résoudre. Cependant, certains éléments de sa programmation actuelle sont moins clairement alignés sur la logique de changement préventif du Programme conjoint.

Conclusion 4: Transformation du genre.

Le Programme conjoint insiste davantage dans la Phase III pour situer explicitement son travail d'abandon des MGF dans une perspective d'égalité des sexes. Cependant, les limites et la portée de ce travail n'ont pas encore été définies et manquent de clarté. Les avantages comparatifs du Programme conjoint en termes d'égalité des sexes semblent résider dans ses travaux visant à soutenir l'autonomisation des femmes et des filles et à promouvoir des relations interpersonnelles positives au niveau communautaire. Le Programme conjoint dispose d'un potentiel important pour mieux définir son approche et utiliser cette clarté pour renforcer la sécurisation des ressources internationales dédiées à l'égalité des sexes et à leur transformation.

Conclusion 5: Défis liés à l'évolution des pratiques.

Les changements dans la pratique des MGF ont présenté des défis inattendus et en évolution pour le Programme conjoint. Bien que ces défis aient été pour la plupart reconnus et apparaissent comme des problèmes importants, il n'existe pas de preuves suffisantes pour bien comprendre leurs caractéristiques, l'ampleur du problème et ses conséquences potentielles. En conséquence, le Programme conjoint a tenté d'adapter sa programmation mais, sans données probantes, il a du mal à élaborer des stratégies proactives formalisées pour faire face à cette dynamique en mutation.

Conclusion 6: Manque de données probantes et valorisation des connaissances existantes.

Le Programme conjoint a soutenu d'importantes recherches sur les MGF (Phases I et II).

Cependant, il existe encore une insuffisance en données probantes dans le domaine des MGF qui limitent le Programme conjoint à prendre des décisions stratégiques éclairées. Des partenariats plus efficaces avec des instituts de recherche sont possibles et le Programme conjoint n'a pas suffisamment exploité les données existantes sur les facteurs de changement résultant de ses expériences de mise en œuvre.

Conclusion 7: Communications et messages. Le Programme a déployé des efforts concertés pour utiliser un ensemble divers de canaux de communication afin de sensibiliser le public aux effets néfastes des MGF. Cependant, les messages ont été diffusés en dehors d'une stratégie de communication qui n'est pas toujours fondée sur des données probantes, qui nécessite une amplification, et qui n'a pas exploité le potentiel d'une approche de la Communication pour le développement (C4D). En ciblant le changement de comportement, une approche C4D a le potentiel de fournir des messages plus pertinents pour les publics cibles. Encadrer les futurs messages de plaidoyer dans un discours de transformation du genre pourrait donner une nouvelle énergie aux messages de plaidoyer sur les MGF.

Conclusion 8: Synergies aux niveaux mondial, régional et national. La portée du Programme conjoint, allant du siège mondial jusqu'au niveau de la communauté infranationale, constitue un atout majeur. Cette approche holistique à tous les niveaux confère au Programme conjoint une crédibilité supplémentaire, reliant les interventions locales au plaidoyer mondial. Afin d'optimiser les liens et les synergies potentiels entre tous les niveaux, une coordination efficace est cruciale. En réponse à l'évaluation de la Phase I du Programme conjoint, le niveau régional a été renforcé grâce à une dotation de personnel accrue et à des responsabilités mieux définies. Toutefois, le niveau régional peut

encore être renforcé afin de faciliter les synergies entre les niveaux.

Conclusion 9: Coordination et "caractère conjoint". La structure du Programme conjoint est adaptée à l'objectif et a apporté des avantages importants au travail d'abandon des MGF de UNFPA et de l'UNICEF. Cela étant dit, il est encore possible de renforcer la coordination et le "caractère conjoint". Dans le contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, la dynamique de travail du Programme conjoint fera probablement l'objet d'un examen plus minutieux à mesure que l'ONU accorde une plus grande attention à la programmation conjointe. Dans un petit nombre de pays, la coordination est sous-optimale, avec une planification, un suivi et des rapports conjoints limités. Les investissements actuels visant à renforcer les éléments communs du programme pourraient potentiellement apporter des avantages importants au Programme et contribuer à des améliorations importantes au sein du système des Nations Unies dans son ensemble.

Conclusion 10: Aller de l'avant: maintenir la dynamique positive pour accélérer le changement vers l'abandon des MGF. La conception du Programme conjoint comprend certains éléments qui encouragent la durabilité, tels que le renforcement des systèmes, le soutien à la prise en charge nationale, le travail avec les chefs religieux et traditionnels et le travail avec les jeunes. Ce sont des pratiques prometteuses pour encourager la durabilité des résultats. Cependant, le Programme conjoint n'a pas actuellement d'approche multisectorielle et interinstitutionnelle formelle pour aider les gouvernements à mettre en œuvre des programmes visant à favoriser l'abandon des MGF. Le programme conjoint n'a pas non plus de plan pour l'après-Phase III, ce qui met en péril la durabilité des résultats. Il faut du temps et de la planification pour élaborer un plan suffisant pour l'après-Phase III.

Recommandations

Approfondir l'approche du Programme conjoint

Recommandation 1: Il est essentiel que UNFPA et l'UNICEF maintiennent leur engagement pour soutenir la dynamique positive actuelle de changement aux niveaux mondial, régional et national en vue de l'abandon des MGF dans une perspective à long terme, étant donné qu'un changement de comportement réel peut prendre une ou deux générations.

Positionnement stratégique dans un agenda de transformation plus large

Recommandation 2: Investir davantage dans l'apprentissage pour contribuer à réduire les lacunes dans les bases factuelles dans les domaines clés relatifs aux MGF. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des travaux, le Programme conjoint est encouragé à explorer des solutions de recherche innovantes par la mise en place et / ou l'institutionnalisation de partenariats stratégiques existants. En tant que leader mondial reconnu bénéficiant d'un fort soutien au niveau local, le Programme conjoint est bien placé pour faire avancer cet agenda.

Recommandation 3: Affiner davantage l'axe stratégique du Programme conjoint, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs pour maximiser ses contributions à l'abandon des MGF.

Recommandation 4: Définir clairement le positionnement stratégique du programme commun dans un cadre sensible au genre, en tirant parti de ses avantages comparatifs. Cela impliquerait d'établir des limites clairement définies et des points d'entrée stratégiques, et d'utiliser cette clarté pour mieux sécuriser les ressources internationales consacrées à l'égalité des sexes et à la transformation du genre.

Recommandation 5: Développer une stratégie de communication formelle qui place intentionnellement des messages de changement de comportement destinés aux individus et aux communautés concernés dans un cadre de Communication pour le développement. Les messages de plaidoyer devraient être plus explicitement encadrés dans un discours sur l'égalité des sexes.

Adaptabilité pour accélérer l'abandon des MGF

Recommandation 6: Renforcer les synergies horizontales entre les deux organisations partenaires et les synergies virtuelles à différents niveaux. Le Programme conjoint devrait élaborer une politique interne permettant de déterminer les domaines dans lesquels des synergies sont attendues, et de définir clairement les rôles, les responsabilités et les flux d'informations.

Approches à long terme pour soutenir les efforts et les résultats

Recommandation 7: Mettre davantage l'accent sur la définition d'objectifs cibles et des indicateurs reflétant les progrès intermédiaires importants vers l'abandon total des MGF.

Recommandation 8: Continuer à utiliser une approche de renforcement des systèmes pour encourager le changement à long terme et l'appropriation nationale, en mettant l'accent sur une application efficace de la loi, la prestation de services, la sensibilisation à l'éducation et la collecte de données. Cela devrait inclure l'élaboration d'un plan d'action multisectoriel pour aider les gouvernements à mettre en application des cadres juridiques, ainsi qu'un plan visant à mieux promouvoir la durabilité au-delà de la Phase III.